

SUR LE MONT-BLANC, LES RARES ACCIDENTS SONT SOUVENT MORTELS P. 8



LE SOIR

MUSIQUE
Jane Birkin au « Soir » :
« C'est quand
c'est douloureux
qu'il faut sourire »
P. 16 & 17



Zaventem : des milliers de passagers privés de bagages

L'arrêt de travail, ce mardi, des bagagistes de Swissport a impacté 30.000 voyageurs. Considéré comme un cas de force majeure, il n'ouvre pas de droit à indemnisation. P. 14

TÉLÉVISION
Pour sa rentrée,
RTL mise
sur la provoc
P. 15



RENTRÉE
DES CLASSES
Profs-parents,
des rapports
pas si évidents
P. 6

DÉBAT
Faut-il taxer
la cigarette
électronique
comme le tabac ?
P. 18



FRANCORCHAMPS
Le Raidillon,
mythique
mais plus aussi
intimidant
P. 20 & 21

Les handicapés, oubliés des politiques belges

La Belgique peine à mettre en œuvre la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, faute d'approche globale.

Le quotidien des personnes handicapées reste un combat continu. Pour *Le Soir*, le Conseil supérieur national des personnes handicapées fait le point sur la mise en œuvre des recommandations émises par l'ONU en 2014 pour aider la Belgique à appliquer la convention

signée et ratifiée en 2009. Si la situation évolue, « il ne s'agit jamais que d'actions ciblées qui ne sont pas concertées ni coordonnées. Il n'existe aucune approche globale, aucun plan national », indique Gisèle Marlière, la présidente du Conseil supérieur national des personnes handicapées.

Comme de nombreux dossiers, le handicap souffre de la dispersion des compétences entre différents niveaux de pouvoir. Un important manque de volonté politique n'arrange rien. « Les ministres n'ont pas lu la Convention des Nations unies, parce qu'ils ne pensent pas que ça les concerne »,

dénonce le Belgian Disability Forum. Le handicap touchant à tous les aspects de la vie, chacun pourrait pourtant agir dans ses propres compétences. Or, le réflexe consiste souvent à renvoyer vers la secrétaire d'Etat, Zuhair Demir (N-VA), ou vers le ministre régional compétent. Le

BDF a fait le test : il a sollicité un rendez-vous auprès de tous les ministres de tous les gouvernements belges. Treize ministres ont répondu, sur cinquante-sept invitations.

► P. 2 & 3
NOS INFORMATIONS

Experts tués au Congo : la thèse officielle incohérente

Le 12 mars 2017, Michael Sharp et Zaida Catalán étaient exécutés dans le Kasai-Central, région en pleine insurrection. Ces deux enquêteurs des Nations unies se rendaient sur le lieu d'exactions qui auraient été commises par l'armée congolaise, près de Bukonde. Un procès s'est ouvert en juin pour deux prévenus. L'ONU a présenté le rapport

d'une commission d'enquête le 17 août dernier. Celui-ci accable les défunts, pointant leur inexpérience, leur violation des règles élémentaires de sécurité, leur refus d'une escorte armée.

Le groupe d'experts sur la RDC pour lequel travaillaient Sharp et Catalán suggère, de son côté, une responsabilité possible des forces de sécurité congolaises

dans ce « guet-apens », ce meurtre « prémédité », cet « assassinat ». Et si l'ONU « se félicite de la bonne coopération » des autorités congolaises avec le FBI et la police suédoise, l'ONG Human Rights Watch ne peut, elle, « se fier à la RDC pour retrouver les tueurs, dans la mesure où les forces de sécurité congolaises sont responsables des massacres ».

De nombreuses incohérences émaillent la version congolaise des faits et Nikki Haley, la représentante permanente américaine à l'ONU, ne veut donc pas en rester là : « Le meurtre d'experts de l'ONU ne peut finir en procédure bureaucratique. »

► P. 9 NOS INFORMATIONS

L'ÉDITO

Benoît July



BRUSSELS AIRPORT : LE DROIT DE GRÈVE EN OTAGE

Un arrêt de travail en plein été à Brussels Airport. A l'annonce du mouvement des travailleurs de Swissport, l'un des deux manutentionnaires des bagages, peu d'entre nous auront été surpris : « Evidemment, ce sont les va-

cances ! » Soit une période hautement stratégique pour les entreprises concernées mais aussi pour les voyageurs : au total, ce sont plus de 30.000 personnes qui, selon la direction de Brussels Airport, ont été impactées par cet arrêt de travail inopiné. 220 vols ont été retardés, 36 vols annulés.

Certes, les victimes ne sont pas blessées dans leur chair. Mais il s'agit tout de même de voyageurs, souvent de familles, qui se sont subitement heurtés à l'obligation de défaire, à même le sol, des valises soigneusement préparées pour se contenter d'un maigre viatique à embarquer dans des bagages en cabine. Les valises immobilisées à Bruxelles arriveront-elles à destination ?

Dès le lendemain ou à la moitié du séjour ? Devrai-je, dans l'intervalle, acheter un sac de couchage vu que j'avais prévu de faire du camping ? Serai-je, au final, indemnisé ? Autant de questions dont chacun d'entre nous se passerait bien volontiers...

Il y a dans ce pays des règles qui encadrent la concertation sociale

Faut-il, dès lors, jeter l'opprobre sur les responsables de ce mouvement ? Oui, sachant que les responsabilités dans un conflit social sont toujours partagées. Un arrêt de travail, c'est avant tout le constat d'échec du management, la preuve qu'il n'est pas

parvenu à instaurer les fondations d'un dialogue social constructif à défaut d'être parvenu à assurer des conditions de travail acceptables pour les travailleurs. Un management efficace doit s'assurer de la pérennité des flux financiers, il doit aussi veiller à ce que la gestion des ressources humaines permette d'atteindre les objectifs assignés. Epingler le seul management serait cependant trop facile. Il y a dans ce pays des règles qui encadrent la concertation sociale, qui assurent à celle-ci un mode de fonctionnement qui n'exclut certes par les conflits mais les encadre dans des conditions de forme - comme le dépôt d'un préavis. En provoquant cet arrêt de travail « sauvage », les tra-

vailleurs de Swissport et les syndicats qui, au final, les ont soutenus ont, quelles que soient les raisons de leur colère et quels que soient les résultats de leur négociation, pris le risque de dévaloriser davantage encore un droit de grève qui, en cette période où nombre d'acquis sociaux semblent menacés, devrait au contraire être sacralisé.



MARCHÉS	12	BON À DÉCOUPER	19	RÉGIONS	25-26
MOTS CROISÉS & SUDOKU	19	NÉCROLOGIE	24	TÉLÉVISION	27
MÉTÉO & LOTERIE	19	PETITES ANNONCES	24	PETITE GAZETTE	28

-25 % à partir de 2 pièces d'1 marque ! **À VOS MARQUES**

Découvrez une sélection des marques participantes p.5

colruyt meilleurs prix

LE SOIR

Lisez la carte blanche signée par l'anthropologue Dounia Tadli : « Œufs contaminés : on ne fait pas d'omelette, mais on casse beaucoup d'œufs... »

LE KROLL



« Je suis encore

- Le Conseil supérieur national des personnes handicapées fait le point sur la mise en œuvre des recommandations émises par l'ONU pour les personnes handicapées en 2014.
- Le bilan ? Franchement faible.
- Le manque de volonté politique est dénoncé.

Comment voulez-vous travailler normalement si vous devez dire 24 h à l'avance à quelle heure finira votre réunion ? Comment voulez-vous permettre d'aller profiter de la brise de mer parce que demain sera un beau jour d'août ? Il faudra attendre le lendemain... et peut-être la pluie. Cela n'a l'air de rien, mais ce type de disposition nous renvoie chaque fois à la figure que nous sommes considérés comme des citoyens de seconde classe, avec des droits amputés et limités. » Devoir réserver son train 24 h à l'avance pour bénéficier d'une aide n'est qu'une contrainte parmi d'autres pour Alexis De Boe, déficient visuel et administrateur de la fondation d'utilité publique I See. Pour lui, comme pour beaucoup d'autres, chaque déplacement est un combat. Et si les technologies offrent

de nouveaux supports, elles ont aussi pour conséquence de diminuer la présence humaine : « Pour nous, chaque automate est un défi. Chaque disparition d'un agent humain sur les réseaux de transport est une aide en moins. Pour moi, chaque déplacement est une douleur, quasi une terreur, alors que c'est un geste banal dans le monde des valides. »

Les choses évoluent, certes. Alexis le reconnaît. Il y a quelques jours, le centre de recherches routières a rassemblé des déficients visuels pour tester le ressenti des matériaux de revêtement du sol. « C'est très positif car c'est penser le résultat pour nous avant même de refaire la route », approuve Alexis. Dans les bus de la Stib, de plus en plus, les annonces audio des arrêts se multiplient, remarque encore l'administrateur de la fondation I See. Pendant longtemps, si les

L'ACTEUR

GUSTAVO DUDAMEL, VOIX DISSONANTE

Le chef d'orchestre (et prodige) vénézuélien a annulé sa tournée à l'étranger. S'il n'a pas donné de raison officielle, beaucoup y voient des représailles après que Gustavo Dudamel a donné de la voix contre le chef d'Etat Nicolas Maduro.

Dans un tweet posté lundi, le célèbre chef d'orchestre vénézuélien, Gustavo Dudamel, a annoncé l'annulation de sa tournée avec l'Orchestre national de la jeunesse. « Mon rêve de jouer avec ces merveilleux jeunes musiciens ne peut se réaliser - cette fois-ci », écrit-il sur le réseau social, avant d'ajouter : « Nous continuerons à nous battre pour un meilleur Venezuela et un meilleur monde. » Sa tournée devait débiter le 9 septembre à Washington avant de se poursuivre à Chicago, Los Angeles et San Francisco. Aucune raison officielle n'a été donnée pour l'instant, mais selon le journal vénézuélien *El Nacional*, Nicolas Maduro serait à l'origine de cette décision. Le président n'aurait pas apprécié les mots parfois durs du chef d'orchestre à son égard. Ces derniers temps, Gustavo Dudamel a, en effet, profité de sa renommée mondiale pour critiquer le gouvernement dans la presse internationale. En juillet, dans les pages du *New York Times* et d'*El Pais*, il appelait Maduro à renoncer à son projet d'Assemblée constituante. Pourtant, celui qui est, à 36 ans, directeur du philharmonique de Los Angeles, s'était longtemps distingué par son silence. Alors que le Venezuela est en proie à une crise économique, politique et sociale depuis 2014, le chef d'orchestre s'est longtemps abstenu d'émettre

le moindre jugement négatif, s'attirant ainsi les foudres de l'opposition. Il faut dire que Gustavo Dudamel est devenu la vitrine de l'Etat vénézuélien dans le monde musical. Dès son plus jeune âge, il a découvert la musique grâce au programme social *El Sistema*, dont le but est de former les enfants issus de milieux défavorisés à la pratique orchestrale. En 1999, il a pris la tête de l'Orchestre symphonique des jeunes du Venezuela Simon Bolivar. Aujourd'hui, il est décrit comme l'un des meilleurs chefs d'orchestre au monde. A Vienne pour le Concert du nouvel an, à Berlin ou encore à Paris et Milan, Gustavo Dudamel exerce son talent par-delà les frontières. Puis, en mai dernier, sur Facebook, le charismatique Vénézuélien a fini par prendre publiquement position. Nicolas Maduro venait alors d'annoncer son projet relatif à l'élection d'une Assemblée constituante. Condamnant la violence et la répression auxquelles son pays est confronté, Gustavo Dudamel a appelé le gouvernement à « écouter les voix du peuple vénézuélien » dans une lettre ouverte intitulée « Je lève ma voix ». Après ces propos, le président Maduro a réagi à la télévision en dénonçant le mode de vie de Dudamel. « Je ne vis pas à l'étranger. Aucun de nous ne vit à l'étranger, à Madrid ou à Los Angeles. Où habitons-nous ? Au Venezuela et nous devons travailler pour les Vénézuéliens », a lancé, amer, Nicolas Maduro. L'annulation de la tournée aux Etats-Unis peut donc être perçue comme un signal fort envers les personnalités médiatiques vénézuéliennes : les prises de position contre le gouvernement ne sont pas sans conséquences...

SOPHIE BARDIN (st.)



Gustavo Dudamel, au talent reconnu mondialement, s'était longtemps abstenu de toutes critiques contre le régime vénézuélien. Il est récemment sorti de sa réserve.

© DIETER NAGL/AFP.

STATISTIQUES

Personne ne sait combien de Belges sont handicapés

« Savez-vous combien il y a de personnes handicapées en Belgique ? Eh bien... nous non plus ! » C'est Daniel Tresegnien, conseiller général à la Direction personnes handicapées du SPF Sécurité sociale, qui le dit ! Surréaliste... En cause : des définitions du handicap différentes en fonction des Régions, du type d'allocations, etc. Les bases de données n'étant pas croisées, et les statistiques étant ce qu'elles sont en Belgique, impossible donc d'obtenir des chiffres fiables. Un vide derrière lequel les politiques peuvent agilement se réfugier : sans chiffres pertinents, difficile de budgéter une mesure. Résultats : les besoins sont surestimés, plus souvent sous-estimés, voire simplement ignorés, déplore le Conseil supérieur national des personnes handicapées (CSNPH). Outre la nécessité de données fiables, prévue par la Convention de l'ONU, le CSNPH rappelle que les Nations unies demandent également à la Belgique de créer - via un soutien financier de l'Etat - des conseils d'avis dans toutes les entités et instances. Ces derniers doivent pouvoir fonctionner de façon autonome et indépendante. Cette obligation n'est cependant pas respectée ni en Flandre ni en communauté germanophone et pas davantage en Fédération

Wallonie-Bruxelles où un tel conseil peine toujours à se mettre en place.

Si la revendication peut sembler « secondaire » pour des non-initiés, elle est pourtant centrale pour le Belgian Disability Forum (BDF). De tels conseils, émergeant de la société civile, sont appelés à remettre des avis lorsqu'il est question d'allocations aux personnes handicapées, et de leur propre initiative, peuvent également en produire d'autres. Pour autant qu'on dote ces conseils de moyens adaptés : « Nous ne demandons pas énormément de personnel ni des jetons de présence, entame Gisèle Marlière. Mais chaque conseil a besoin d'un bon secrétariat qui peut faire des recherches, rassembler des documents, etc. Un conseil d'avis qui ne fonctionnerait qu'avec une secrétaire pour les PV n'a pas de sens ! »

Sans moyens, difficile en effet d'alerter sur les besoins prioritaires, de mettre en garde lorsqu'un projet politique, public, urbanistique n'est pas accessible pour les personnes handicapées, etc. « A l'heure où on attend de la politique qu'elle soit davantage participative, ces conseils apparaissent presque évidents, conclut Olivier Margritte, secrétaire du BDF. Plutôt que de nous voir comme des adversaires, les politiques devraient nous considérer comme des partenaires. »

E. BL.

DOMICILE

Un choix théorique

« Une institution est sans doute le seul lieu où les personnes sont obligées de vivre, le plus souvent à vie, avec des personnes qu'elles n'ont pas choisies, au motif qu'elles vont s'en faire des amis ! » La formulation, un brin provoc, de Gisèle Marlière met en lumière une des cinq thématiques isolées par le rapport du Conseil supérieur national qu'elle préside : le choix de son lieu de vie est, en réalité, plus que théorique pour bon nombre de personnes porteuses d'un handicap. Combien d'immeubles sans ascenseur ? D'appartements isolés, mal desservis par des transports ? Quant aux équipements nécessaires, le

budget est, évidemment, conséquent. L'objectif d'autonomie, présent dans la Convention de l'ONU, est difficile à atteindre.

Par ailleurs, le respect du domicile et de la famille, également prévu par la Convention, est fréquemment troublé par des intrusions multiples, au simple motif du handicap. Que dire alors de l'intimité et de la vie privée dans des institutions où les chambres sont parfois encore partagées ? Le Conseil plaide donc pour promouvoir des institutions de plus petite taille, qui seraient davantage des lieux de vie.

E. BL.

JUSTICE

Condamnée plusieurs fois, la Belgique s'améliore doucement

La Belgique s'est déjà fait condamner à plusieurs reprises en la matière, notamment par la Cour européenne des droits de l'homme. Il va sans dire que les recommandations de l'ONU ont donc également pointé les manquements du système belge côté judiciaire. Lorsqu'une personne handicapée commet un délit et qu'elle est considérée comme irresponsable de ses actes, elle ne peut être jugée. Elle échoue donc dans des établissements de « défense sociale » ou dans les ailes psychiatriques des prisons... Et ce, sans aucune date de sortie, et, souvent, sans traitement. « L'absence de perspectives est terrible, explique Véronique Duchenne, membre du secrétariat du Conseil supérieur national des personnes handicapées. Le fait de ne pas avoir de date de sortie peut

s'apparenter à de la torture. L'ONU plaide donc pour qu'on crée des lieux où l'on soigne réellement ces personnes. »

Des avancées sont tout de même soulignées. La réforme de la protection des personnes majeures en situation d'incapacité, par exemple, est censée promouvoir davantage de sur-mesure, et donc d'autonomie aux personnes. Le hic ? En pratique, par manque de temps et de moyens, les juges continuent massivement à placer les personnes sous des systèmes très larges d'administration des biens, plutôt que de les laisser elles-mêmes s'occuper de ce qu'elles sont pourtant capables de gérer. Cette réforme, entrée en vigueur en 2014, rejoint donc des recommandations de l'ONU sur le respect de la dignité des personnes handicapées, mais peine à se traduire dans les faits.

E. BL.

un citoyen de seconde classe »

noms des différentes stations ressonnaient dans les rames des métros, il n'en était rien dans les bus...

Aucun plan national

Les choses bougent, oui. Mais lentement. La Belgique a pourtant signé et ratifié, en 2009, la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Depuis lors, dans les faits, l'État peine à mettre en œuvre le texte. Une situation que dénoncent le Belgian Disability Forum (ASBL belge qui examine

les traités internationaux et leur application) et le Conseil supérieur national des personnes handicapées. Ces équipes ont donc fait le point sur l'application des recommandations émises par l'ONU en 2014. C'est que le prochain rapport officiel devant être remis à l'instance onusienne est prévu pour... 2019-2020.

Conclusion, livrée au *Soir* : à mi-parcours, le bilan est plus que mitigé. « Oui, des choses ont été faites, reconnaît Gisèle Marlière, présidente du Conseil supérieur nation-

nal des personnes handicapées, le conseil d'avis mis en place au niveau fédéral. Mais il ne s'agit jamais que d'actions ciblées qui ne sont pas concertées ni coordonnées. Il n'existe aucune approche globale, aucun plan national ! » En Région wallonne, par exemple, un plan autisme a été mis en place. A Bruxelles, un plan handicap. En Flandre, on a créé un « budget d'assistance » pour les personnes handicapées qui requièrent des soins... mais pas de plan général. « D'autres mesures tardent à se

concrétiser, déplore Véronique Dechenne, membre du secrétariat du Conseil supérieur national. On est dans l'effet d'annonce. La ministre de la Santé Maggie De Block (VLD) affirme qu'elle avance sur les aidants proches, mais on ne voit rien venir. »

Plombés par la lasagne belge

Comme de nombreux dossiers, le handicap souffre de la dispersion des compétences entre différents niveaux de pouvoir. Mais un important manque de volonté poli-

tique n'arrange rien. « En réalité, c'est surtout de l'ignorance, pondère Olivier Magritte, du BDF. Les ministres n'ont pas lu la Convention, parce qu'ils ne pensent pas que ça les concerne. Or, quand le site Tax-on-web n'est pas accessible à tous - il n'a pas le label "Anyurfer" -, c'est bien de la responsabilité du ministre des Finances ! »

Le handicap touchant à tous les aspects de la vie, tous les ministres pourraient, dans leurs propres compétences, améliorer le quotidien des personnes handicapées. Or, le réflexe consiste souvent à renvoyer vers la secrétaire d'Etat, Zuhail Demir (N-VA) actuellement, ou vers le ministre régional compétent. Le BDF a fait le test : il a sollicité tous les ministres de tous les gouvernements belges afin d'obtenir un rendez-vous. Actuellement, 13 ministres ont ré-

pondu sur 57 invitations. « On manque d'une vision globale !, déplore Véronique Duchenne. Chacun agit dans son coin, mais on ne sait pas où on va ! » « Nous n'exigeons pas tout pour demain, poursuit Gisèle Marlière. Mais nous demandons des perspectives à moyen terme. Mettre tous les perons des quais à niveau, par exemple, prendrait des années. Mais qu'on dégage les priorités et qu'on fixe un calendrier ! »

Appeler à des politiques transversales et coordonnées peut, à l'heure actuelle, sembler perdu d'avance. « Ce sera toujours un combat, admet Daniel Tresegnie. Mais il faut continuer à le mener. Tous les jours, des enfants handicapés naissent, des accidentés de la route perdent leurs capacités et les personnes vieillissent... » ■

FREDERIC SOUMOIS
et ÉLODIE BLOGIE

ACCESSIBILITÉ

Toujours un parcours du combattant

Quand il est arrivé dans le bâtiment du SPF Sécurité sociale où l'entretien avec nous était fixé, Pierre Gyselinck, président du BDF, membre du CSNPH et président du KVG (Katholieke vereniging gehandicapt) doit prendre l'ascenseur. Sa chaise roulante passe. Tout juste. Mais pas de place pour ses mains s'il veut lui-même s'avancer dans le sas. Ce bâtiment est donc « accessible »... uniquement si l'homme est accompagné.

Prendre en compte tous les handicaps. Les exemples de difficultés quotidiennes ne manquent pas. Ces bus équipés de rampes... mais dans lesquels le chauffeur ne peut normalement pas quitter son poste pour installer ledit dispositif. Cette personne aveugle qui, en raison d'un imprévu professionnel, n'avait pas réservé son trajet de train suffisamment à l'avance et qui s'est donc vu refuser l'aide élémentaire consistant à simplement l'accompagner jusqu'à son train... « Quand on dit "accessibilité", on pense souvent uniquement aux chaises roulantes, constate Gisèle Marlière. Or il s'agit de prendre en compte tous les handicaps existants : surdité, déficience visuelle, etc. » Par manque d'informations, les personnes handicapées se voient donc souvent dans l'incapacité de préparer une sortie...

Des sanctions effectives. Complexité belge oblige : les normes urbanistiques sont souvent différentes d'une Région à l'autre. Le Conseil supérieur national plaide pour une coordination et une labellisation officielle. Conformément aux recommandations de l'ONU, il souhaite également que les professionnels de la construction soient formés et sensibilisés aux normes, et que les sanctions soient effectives. « Trop souvent, on nous rétorque qu'on ne va quand même pas détruire le nouvel escalier pour le remplacer par une rampe... », dénonce Véronique Duchenne, du BDF. Mais si ! Parce que c'est ce qui aurait dû être fait ! » Côté mobilité, les choses bougent, reconnaissent les différents acteurs. La Stib travaille à la planification de la mise en conformité de ses métros. La collaboration avec la SNCB se passe bien et quarante-quatre gares seront bientôt accessibles aux personnes handicapées avec réservation seulement trois heures à l'avance (et non vingt-quatre heures)... au lieu de dix-huit gares actuellement. Autre type d'accessibilité devenue aujourd'hui élémentaire : l'accès aux sites web de services publics. Ainsi, l'ONU recommandait déjà en 2014 que les pages essentielles de ces sites soient accessibles en langage « easy to read », pour les personnes présentant un handicap mental... Pages qui généralement sont aussi préférées par la population générale !

E.BL.

ENSEIGNEMENT

Dans le spécialisé, à regret

Notre enseignement n'est pas assez inclusif : c'est également l'un des manquements pointés par l'ONU. Côté néerlandophone, un décret a rendu l'enseignement « inclusif » depuis quelques années. Un directeur d'école ne peut plus refuser un enfant handicapé dans son établissement... Dans les faits, certains parents ayant voulu profiter de cette ouverture font déjà marche arrière, explique Pierre Gyselinck, président du Belgian disability forum (BDF) et d'une organisation flamande. Car sur le terrain, les moyens pour accompagner un enfant autiste, par exemple, ne suivent pas. Les parents préfèrent alors retourner vers l'enseignement spécialisé, à regret. Du côté francophone, le Conseil supérieur regrette encore que le Pacte d'excellence ait d'emblée écarté l'enseignement spécialisé. « Nous ne rejetons pas l'enseignement spécialisé, précise Véronique Duchenne, membre du secrétariat du Conseil supérieur national. Mais nous voulons que les familles gardent le choix. Pour le moment, ce n'est pas le cas, vu les moyens. » L'emploi reste un point critique. Notamment en raison du manque de cohérence entre les différents niveaux de pouvoir. Un exemple flagrant ? Des personnes présentant une perte de capacité entre 33 % et 66 % qui bénéficiaient d'un régime particulier d'indemnités de chômage ont été exclues des allocations. Dans la vague des exclusions, le fédéral et les Régions n'avaient simplement pas prévu leur cas...

E. BL



Au-delà de la paraplégie, les infrastructures doivent être pensées pour tous les types de handicap. © MC

PHOTO.